

## Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2020

Etude réalisée par la Délégation aux Victimes, ministère de l'Intérieur

### Les femmes, 1<sup>ères</sup> victimes des violences au sein du couple

#### Femmes victimes de leur partenaire de vie



102

Dont 1 au sein  
d'un couple  
homosexuel

femmes ont été tuées  
par leur (ex)-compagnon  
ou leur (ex)-compagne

#### Hommes victimes de leur partenaire de vie



23

Dont 2 au sein  
d'un couple  
homosexuel

hommes ont été tués  
par leur (ex)-compagne  
ou (ex)-compagnon

Parmi les 22 autrices d'homicide,  
la moitié (soit 11 femmes) avait  
été victime de violences anté-  
rieures exercées par leur  
(ex)-partenaire

#### Enfants tués dans le cadre de violences au sein du couple parental



14

#### Enfants tués

Dont :  
- 8 tués en même temps que  
leur mère  
- 6 tués dans le cadre de  
violences conjugales sans  
qu'un autre parent ne soit tué

#### Victimes collatérales et rivaux



17

Victimes collatérales  
ou tué-e-s par un ancien  
partenaire de vie de leur  
nouvelle relation

**156 victimes** (femmes, hommes, enfants et victimes collatérales)  
ont été tuées dans le cadre de violences au sein du couple.

On compte également **37 suicides** d'auteurs d'homicides.

Les violences au sein du couple sont à l'origine de **193** décès en 2020.

### Les conséquences des homicides au sein du couple sur les enfants

#### Enfants témoins

**30** enfants étaient présents sur la scène  
de l'homicide ou au domicile.

Dont :  
- 16 enfants témoins des scènes de crimes. Dans 6 affaires,  
l'un des enfants a donné l'alerte ou a fait prévenir les secours  
- 14 autres enfants présents au domicile

#### Enfants orphelins

**82** enfants sont devenus orphelins  
de père, de mère ou des deux parents  
suite aux homicides au sein du couple.

## 238 TENTATIVES D'HOMICIDES

L'étude sur les morts violentes au sein du couple porte également sur les tentatives d'homicides entre partenaires. Entre 2019 et 2020, le nombre de tentatives a baissé de 11% : 238 tentatives ont été recensées en 2020 contre 268 en 2019 soit -30 tentatives. Ce recul est néanmoins à relativiser, en effet **le nombre de tentatives entre partenaire a augmenté de +34% entre 2015 et 2020**. Le nombre de tentatives d'homicide représente la même part qu'en 2019 sur l'ensemble des tentatives d'homicides, à savoir 9%.

## 82% DES VICTIMES D'HOMICIDES SONT DES FEMMES ET 4 AUTEURS SUR 5 SONT DES HOMMES

- **Les femmes représentent 82 % des victimes** d'homicides en 2020. En effet, 125 personnes, dont 102 femmes et 23 hommes, ont été tuées par leur partenaire.
- **Les hommes représentent 82% des auteurs** en 2020. On compte 125 auteurs d'homicides, dont 103 auteurs et 22 autrices.
- Concernant les homicides commis par une femme sur son partenaire, **la moitié des 22 femmes autrices (11 femmes) avaient antérieurement été victimes de violences exercées par leur partenaire.**

## DES VIOLENCES ANTÉRIEURES SIGNALÉES PAR LA VICTIME DANS UN CAS SUR TROIS

- **En 2020, plus d'un tiers des femmes tuées par leur partenaire (36 sur 102) était déjà victimes de violences antérieures**, principalement physiques (21 victimes), auxquelles s'ajoutaient parfois des violences psychologiques (9 victimes). 4 victimes ont subi uniquement des violences psychologiques ou sexuelles.
- **Sur les 36 femmes victimes ayant subi des violences antérieures, 67% ont signalé ces faits aux forces de l'ordre (24 femmes)**. Parmi ces 24 femmes victimes ayant subi des violences antérieures et les ayant signalées, **18 avaient déposé une plainte (75 %)**. Par ailleurs, les forces de l'ordre avaient effectué une intervention à domicile pour 14 de ces femmes victimes et une MCI/un PRVJ pour 8 d'entre elles. Les modalités de traitement, par les forces de l'ordre, des situations de ces femmes ont parfois été multiples. Ainsi, pour 7 femmes, deux traitements par les forces de l'ordre avaient été effectués : une intervention à domicile et une MCI/un PVRJ (2 femmes), une plainte et une intervention (4 femmes) et un témoignage et une intervention (1 femme). Plus de deux traitements ont été effectués pour 6 d'entre elles : une plainte, une intervention et une MCI/un PRVJ pour 1 femme ; une plainte, une MCI/un PRVJ et un témoignage pour 2 femmes ; une plainte, une intervention, une MCI/un PRVJ et un témoignage pour 3 femmes.

## 23% DES AUTEURS DÉJÀ CONNUS POUR DES FAITS DE VIOLENCES CONJUGALES

Dans presque 3 cas sur 10 (36 auteurs sur 125), **l'auteur était connu des services de police et de gendarmerie pour avoir commis des faits antérieurs de violences**. Dans **23 % des cas** (29 auteurs sur 125), **l'auteur était connu pour des faits de violences conjugales commises sur la victime et/ou sur un·e ex-partenaire**. Seuls deux des auteurs étaient placés sous contrôle judiciaire et une victime bénéficiait d'une ordonnance de protection.

**Tableau récapitulatif du nombre total de victimes 2010-2020**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Victimes femmes</b>	<b>102<sup>1</sup></b>	<b>146<sup>8</sup></b>	<b>121<sup>5</sup></b>	<b>130</b>	<b>123</b>	<b>122</b>	<b>134</b>	<b>129</b>	<b>166</b>	<b>-</b>	<b>157</b>
<i>Dont couples officiels* (concubins, époux, pacsés)</i>				109	109	115	118	121	148 <sup>1</sup>	122 <sup>1</sup>	146
<i>Dont couples non-officiels (petits-amis, amants, relations épisodiques...)</i>				21	14	7	16	9	18	-	11
<b>Victimes hommes</b>	<b>23<sup>2</sup></b>	<b>27<sup>9</sup></b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>30<sup>5</sup></b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>33</b>
<i>Dont couples officiels (concubins, époux, pacsés)</i>				16	29 <sup>1</sup>	21 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	25	26	24	28
<i>Dont couples non-officiels (petits-amis, amants, relations épisodiques...)</i>				5	52	1	6	5	5	-	5 <sup>7</sup>
<b>Victimes enfants</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>12</b>
<i>Dont enfants tués en même temps que l'autre parent</i>	8	3	5	11	9	11	7	13	9	11	6
<i>Dont enfants tués dans le cadre de violences conjugales sans que l'autre parent ne soit tué</i>	6	22	16	14	16	25	28	20	16	13	6
Victimes « collatérales » hors enfants mineurs du couple	11	8	5	5	3 <sup>3</sup>	15	11	8	11	6	4
Homicides de « rivaux »	6	8	5	7	9	11	12	11	14	13	17
<b>TOTAL VICTIMES D'HOMICIDES</b>	<b>156</b>	<b>214</b>	<b>180</b>	<b>188</b>	<b>194</b>	<b>206</b>	<b>223</b>	<b>213</b>	<b>247</b>	<b>201<sup>6</sup></b>	<b>223</b>
Suicide des auteur·e·s	37	58	51	47 <sup>4</sup>	58 <sup>4</sup>	56 <sup>4</sup>	60	65	67	69	60
<b>TOTAL DÉCÈS</b>	<b>193</b>	<b>272</b>	<b>231</b>	<b>235</b>	<b>252</b>	<b>262</b>	<b>283</b>	<b>278</b>	<b>314</b>	<b>270</b>	<b>283</b>

<sup>1</sup> dont un au sein d'un couple homosexuel

<sup>2</sup> dont deux au sein d'un couple homosexuel

<sup>3</sup> ce chiffre prend en compte un homicide collatéral sans qu'un des partenaires ne soit tué non comptabilisé dans les résultats globaux de la DAV.

<sup>4</sup> ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui se sont suicidées suite à une séparation comptabilisées dans l'enquête de la DAV

<sup>5</sup> dont quatre au sein d'un couple homosexuel

<sup>6</sup> les 12 homicides au sein de couple non officiels pour lesquels l'enquête ne donne pas le sexe de la victime ont été ajoutés

<sup>7</sup> ces 5 homicides ont un lieu au sein de couples homosexuels

<sup>8</sup> dont 1 au sein d'un couple homosexuel

<sup>9</sup> dont 7 au sein d'un couple homosexuel

\*Depuis 2018, les relations dites « officielles » (conjoints ou ex-conjoints, partenaires ou ex-partenaires de PACS, concubins ou ex-concubins) et « non officielles » (amis, relations extra-conjugales, non stables et non suivies) ne sont plus distinguées dans la mesure où ces dernières sont considérées légalement comme un couple, au même titre que les relations dites « officielles ».

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

**Source** : étude nationale sur les morts violentes au sein de couple, année 2020, DAV, ministère de l'Intérieur.

L'enquête dans son intégralité est disponible en suivant le lien : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/mobilisation-contre-violences-intrafamiliales/etude-nationale-sur-morts>

**Méthodologie** : statistiques construites à partir des télégrammes et synthèses de la police judiciaire et données issues des logiciels de rédaction des procédures. Les affaires sont ensuite vérifiées et enrichies par des informations issues des bases départementales de chaque circonscription de police ou groupement de gendarmerie départementale (logiciels de rédaction des procédures). Les données sont harmonisées avec celles du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Une fois le recensement des faits effectué, la Délégation aux victimes analyse les dossiers sur la base d'un questionnaire spécifique adressé à tous les services d'enquête.

L'étude prend en compte uniquement les faits commis sur l'année civile entrant dans le champ de celle-ci.

### Définitions :

- les **homicides** comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres, d'empoisonnements et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

- les **termes compagnon·gne·s / partenaire de vie** désignent les conjoint -e·s, concubin·e·s, pacsé·e·s, petit·e·s-amis, amant·e·s, relations épisodiques ou « ancien·ne·s » de chacune de ces catégories.

Cette publication et d'autres ressources sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)